



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 89731

Texte de la question

Mme Josette Pons souhaite attirer l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les propositions de la chambre syndicale des gérants de débit de tabac du Var. Celle-ci souligne la volonté des buralistes du Var de s'investir aux côtés du Gouvernement dans la lutte anti-tabagique et rappelle à ce sujet leur volonté affichée de diversifier leur activité en un commerce de proximité moderne, utile à la vie économique et sociale des campagnes et des quartiers. Elle indique, toutefois, que la vente réglementée du tabac représente encore aujourd'hui en moyenne la moitié de l'activité des 31 000 établissements, dont 61 % sont des bars-tabac. C'est pourquoi elle souhaite que s'ouvre une véritable concertation afin que le réseau des buralistes dispose de la visibilité nécessaire pour construire son avenir. Aussi, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour répondre à la requête des buralistes.

Texte de la réponse

Le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, signataire en 2003 du contrat d'avenir pour les buralistes, reste très attentif à la situation des débiteurs de tabac. La vente de tabac sous toutes ses formes reste une activité prépondérante chez de nombreux buralistes. Toutefois, la majorité de ces commerçants exerce une autre activité parallèlement à celle de débitant de tabac. Selon la Confédération nationale des débiteurs de tabac de France, seule organisation représentative de la profession, le tiers des 30 584 buralistes actifs au 1er janvier 2006 a aussi une activité de débit de boisson, 32 % sont également diffuseurs de presse, et 28 % cumulent les trois activités. Seulement 7 % des buralistes n'exercent aucune de ces activités, mais même dans ce cas, leur activité est pratiquée souvent en parallèle avec une autre activité commerciale de proximité (épiceries-tabac) ou une activité de services (hôtellerie, points multiservices). Dans ces conditions, chaque situation individuelle est particulière. Le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales suit avec beaucoup d'intérêt les efforts de diversification commerciale mis en oeuvre par la profession et en particulier la création, à l'automne 2005, d'une coopérative centrale d'achats. Le développement de nouvelles activités de services publics est la piste la plus prometteuse notamment les « Relais Poste ». Il s'agit de commerces auxquels est concédée la plupart des activités d'un bureau de poste (affranchissement et expédition du courrier y compris recommandé, acquisition de produits « prêts à poster », petits retraits d'argent). Le commerçant bénéficie d'une rémunération mensuelle fixe de 250 euros à laquelle s'ajoutent les commissions réalisées sur la vente des produits « prêts à poster » et les retraits. En 2006, sur les 600 « Relais Poste » existants, 40 % sont tenus par des débiteurs de tabac, alors qu'il n'existait qu'une cinquantaine de « Points Poste » lors de la signature du contrat d'avenir en 2003. En outre, le dispositif, initialement destiné aux territoires ruraux, a été étendu aux zones urbaines sensibles (dans ce cas, la rémunération de base versée par La Poste est de 300 euros). Un projet de dématérialisation du timbre-amende piloté par le ministère délégué au budget et à la réforme de l'État prévoit la mise en place d'environ 30 sites pilotes en 2006. Par ailleurs, les buralistes pourront également distribuer des timbres fiscaux dématérialisés. Certaines chambres de commerce et d'industrie apportent une assistance aux buralistes lorsque ces derniers mettent en place des bornes interactives offrant notamment un accès à Internet à

destination de leurs clients. Enfin, le Premier ministre a confié une mission temporaire à M. Richard Mallié, député des Bouches-du-Rhône, qui porte sur la mise en oeuvre du contrat d'avenir en faveur des buralistes afin d'en dégager les pistes d'évolution et de donner des nouvelles perspectives de développement aux débitants de tabac.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89731

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2976

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9200